

Ville de Mons

Programme de législature 2007 – 2012

S'épanouir dans le Grand-Mons

Mons, Capitale du Hainaut et Capitale culturelle de la Wallonie, est la quatrième grande ville wallonne, bien située, en zone transfrontalière, entre Bruxelles et Paris.

Malheureusement, pour des raisons liées au passé industriel de la région, elle recèle encore des lieux défavorisés où une partie de la population vit dans des conditions proches de la pauvreté. Mons n'a pas encore pu bénéficier d'une prospérité générale qui aurait pu conférer du bien-être à tous ses habitants. Le taux de chômage se situe d'ailleurs à un niveau dramatique élevé.

Mons est aussi une ville de contrastes car les lieux défavorisés y côtoient des endroits de grand confort de vie.

Mons est enfin une Capitale aux atouts économiques, éducatifs, universitaires et humains remarquables.

Le travail à accomplir par les autorités communales revêt une importance essentielle afin de contribuer au redressement économique et social qui serait au bénéfice de l'épanouissement de chacune et de chacun.

Les représentants du Parti Socialiste et du Mouvement Réformateur ont estimé avoir ensemble, durant la mandature précédente, réussi des avancées significatives dans la bonne direction. Les résultats électoraux de ce 8 octobre 2006 l'ont confirmé. En conséquence, ils ont décidé de poursuivre le travail entrepris. Le fait que la future coalition présente la même composition que la précédente, permettra de se mettre directement à la tâche et d'intensifier les actions initiées en matière de sécurité, de propreté publique, d'enseignement, de solidarité sociale...

Les élus MR et PS entendent stimuler l'activité économique, encourager la formation, ne laisser personne sur le bord de la route.

Ils contribueront à faire en sorte que chacun se sente bien là où il vit.

Forts de leur sensibilité et de leurs expériences respectives, les élus socialistes et libéraux s'engagent également à travailler dans le respect des droits et libertés de tous les citoyens montois à travers les dix-neuf communes de l'entité. Ils s'engagent à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'humilité mais aussi l'enthousiasme qui doivent être ceux de tout responsable politique.

Il est évident que la mandature qui s'ouvre aura aussi les yeux fixés sur l'horizon 2015, année durant laquelle les habitants de notre Ville pourraient se voir confier une mission culturelle de grande importance au regard de l'Union européenne. C'est un défi que la majorité socialiste-libérale entend relever et réussir, autant dans sa dimension européenne que dans sa dimension locale.

« Mons 2015 » doit, en effet, être l'occasion d'unir toutes les énergies pour refaire de notre Ville un pôle d'activité de premier plan et ce, dans un environnement de plus en plus compétitif.

Mons, Ville de créativité et de liberté, sera au cœur du travail de la mandature prochaine.

Préambule

Les citoyens du Grand-Mons ayant massivement accordé leur confiance aux Représentants du PS et du MR, les deux familles politiques se sont accordées pour continuer à gouverner ensemble la ville durant la prochaine législature 2007-2012.

Leur priorité commune est l'épanouissement des habitants de Mons par le redressement économique, social et culturel de la ville.

A ce titre, le **bien-être et l'émancipation des citoyens** constituent un objectif important.

Cet objectif pourra être rencontré par des initiatives favorisant la création d'emplois nouveaux, par une politique éducative et culturelle audacieuse et une politique sociale appropriée.

Un **cadre de vie de qualité**, constitue un autre objectif significatif. Les actions de prévention, de sécurité, de propreté publique ainsi que les aménagements des espaces publics dans les 19 communes y contribueront.

Le Grand-Mons a le privilège d'être la Capitale du Hainaut ! Mais pour qu'une Capitale se développe au profit de tous ses habitants, il lui faut un projet porteur, de l'ambition et de l'envergure.

A cet effet, les autorités communales développeront des projets qui feront appel à la créativité des citoyens et qui s'inscrivent dans la durée.

A ce titre, la mise en œuvre du **contrat d'avenir local** durant cette législature devrait permettre un meilleur développement socio-économique, culturel et éducatif de la Cité.

Aussi, dans le cadre du nouveau programme des **fonds structurels** européens, la majorité mènera une approche stratégique et proactive dans les projets déposés de façon à ce que les retombées pour la région et ses habitants soient maximales.

Enfin, ces axes de travail s'inscriront dans la perspective de la reconnaissance de Mons comme **Capitale européenne de la Culture en 2015**.

1. Sécurité et prévention

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité.

A Mons, comme ailleurs, nous devons assurer la liberté de mouvement à toute heure du jour ou de la nuit, la jouissance des espaces publics qui appartiennent à tous et ainsi favoriser l'ouverture à l'autre.

Pour ce faire, les **actions de prévention** sont considérées fondamentales par l'autorité communale pour déceler les situations qui peuvent s'avérer conflictuelles et prévenir les méfaits.

A ce titre, la présence des équipes de **prévention dans les quartiers** sera évaluée et le cas échéant, réorientée dans un souci de plus grande efficacité.

Les autorités communales développeront des procédures visant à une meilleure gestion des conflits localisés en collaboration étroite avec la Police, Toit et Moi et les associations œuvrant sur le terrain.

Les Conseillers de la majorité ainsi que le Président du Collège de Police auront notamment pour mission d'évaluer l'action de **la Police de**

proximité. Celle-ci devra être **davantage physiquement présente sur le terrain.**

Le Collège et le Conseil de Police exigeront que dans les 19 communes de la ville, les agents de quartier soient principalement **à la disposition des habitants.** L'organisation des permanences sera réétudiée afin d'assurer une meilleure relation avec les habitants.

Les patrouilles pédestres et cyclistes seront privilégiées.

La mise en place d'un commissariat mobile sera étudiée pour favoriser la présence de la police notamment lors d'événements ponctuels.

D'autres préoccupations de citoyens seront rencontrées au sein de la Zone de Police Mons-Quévy. Elles seront concertées au sein du Conseil Zonal de Sécurité. Il s'agit notamment de:

- la sécurité routière, en particulier aux abords des écoles par la multiplication de dispositifs adéquats et par des contrôles réguliers de la vitesse ;
- la lutte contre les incivilités par une multiplication d'agents habilités à dresser des amendes administratives ;
- le recours aux nouvelles technologies pour améliorer les opérations de surveillance (caméras de surveillance) ;
- la lutte anti-drogue sur le territoire ;
- l'intensification de contrôle des établissements de nuit afin de garantir l'ordre public.

L'efficacité des interventions urgentes de la Police sera exigée 24H/24 partout sur le territoire de Mons-Quévy.

Enfin, le Collège de Police veillera à motiver professionnellement les policiers et, autant que faire se peut, à réduire la tâche administrative de ces derniers en concertation avec les Ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Parallèlement, les métiers de proximité seront renforcés (stewards urbains, gardiens de parcs, APS...).

Les autorités communales veilleront également à maintenir le niveau de qualité des interventions **des secours urgents** assurés par les pompiers en maintenant l'effectif actuel et en procédant au renouvellement régulier du matériel.

2. L'action sociale

La solidarité est une valeur partagée par les deux composantes de la majorité qui agira au mieux afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre dans la dignité.

Des collaborations entre la Ville et le Centre public d'Action Sociale seront renforcées afin d'optimiser les actions en faveur des enfants, des aînés et des plus fragiles.

L'accueil de la petite enfance

En matière d'accueil de la petite enfance, la majorité recherchera des subventions et autres aides financières notamment dans le cadre du plan *Cigogne* de la Communauté française pour **augmenter les places d'accueil** dans les crèches et les Maisons Communales d'Accueil de la Petite enfance (MCAE).

Des plages horaires d'ouverture étendues seront étudiées.

En étroite collaboration avec l'ONE, la majorité stimulera la mise en place de gardiennes d'enfants conventionnées.

PS et MR développeront des partenariats avec d'autres institutions publiques et privées afin de tenter de créer de nouvelles crèches.

Dans les écoles de la ville, les pré-gardiennats seront également multipliés.

La majorité veillera à mettre en place une gestion intégrée des structures publiques d'accueil Ville et CPAS.

Enfin, nous tenterons de développer de nouvelles structures d'accueil extra-scolaire pour accueillir les enfants au sortir de leurs classes, y compris pour les adolescents en recherche d'un lieu où étudier quand le milieu familial ne s'y prête pas.

Les aînés

La majorité renforcera la **participation des aînés** dans la vie communale et assurera un **encadrement adapté** à celles et ceux qui le souhaitent ou le nécessitent.

Pour ce faire, PS et MR continueront à favoriser le maintien à domicile des seniors en renforçant les services rendus auprès d'eux (livraison de repas, brico-dépannage, Téléassistance, services ménagers, soins à domicile...). Ils rechercheront les moyens d'augmenter le nombre de places dans les homes gérés par le CPAS.

En matière de logement, ils encourageront la mise en place de « résidences services » et l'aménagement de logements adaptés notamment dans le cadre de la rénovation des logements sociaux et des projets PPP (Projets Publics-Privés).

En matière de services, ils développeront des services « ambulants » afin de permettre aux aînés, en minimisant leurs déplacements, d'accomplir la plupart des formalités administratives. Ils étudieront également la mise sur pied d'un service social de mobilité (taxi social) pour aider les aînés à se mouvoir plus aisément.

En matière d'intégration des aînés à la vie de la Cité, ils intensifieront les travaux de la Plate-forme d'Observation et d'Action du 3^{ème} âge en multipliant les commissions de travail et **en intégrant davantage leurs réflexions aux travaux du Collège.**

Enfin, dans le domaine des loisirs, ils continueront à privilégier des initiatives actives et récréatives répondant aux attentes des aînés. Ils renforceront l'information à leur égard.

Les moins valides

La majorité PS-MR veut intégrer **l'accessibilité des moins valides** dans tous les aspects de la gestion de la Cité.

A cet égard, elle tiendra compte des souhaits exprimés par les personnes qui éprouvent des difficultés à se mouvoir.

La Plate-forme d'Observation et d'Action des Moins Valides sera davantage sollicitée afin de bénéficier d'une véritable expertise qui nourrira les modalités de mise en œuvre des projets communaux.

Parallèlement, l'autorité communale veillera à rendre les bâtiments publics accessibles progressivement aux personnes à mobilité réduite.

La ville insistera auprès des opérateurs de la mobilité (TEC, SNCB,...) pour qu'ils renforcent l'accessibilité des transports en commun.

Lors de travaux sur les espaces publics (voiries et trottoirs), des aménagements spécifiques seront exigés. Là où c'est possible en plus, des aménagements seront réalisés dans les limites des moyens budgétaires disponibles.

La cohésion sociale

Grâce à l'action du CPAS et du service de prévention, la Ville de Mons bénéficie de dispositifs visant à encadrer les publics fragilisés. Elle veillera à créer un pôle d'accueil social pour permettre une prise en charge globale.

Priorité sera accordée à la lutte contre les assuétudes, à la prévention de la violence dans les écoles, à des dispositifs visant à encadrer les sans domiciles fixes et à la réhabilitation d'une structure d'accueil et d'encadrement pour les toxicomanes (*Intermezzo*).

La ville tentera aussi de répondre aux besoins spécifiques des familles : aide aux mères en difficulté, soutien aux familles monoparentales, soutien à la parentalité, prévention du surendettement.

Dans le domaine des loisirs, elle promotionnera le recours à « l'article 27 » pour la culture ou aux « chèques-Sports ». Enfin, l'efficacité du Samu social sera préservée.

De nouvelles maisons de jeunes dans les quartiers seront créées.

La santé

La santé constitue notre bien le plus précieux.

Certes, ce n'est pas l'autorité communale qui régit la santé publique. Toutefois, elle contribuera à garantir la meilleure santé possible aux concitoyens.

C'est dans cet esprit qu'elle maintiendra l'offre des secours médicaux urgents et de l'Hôpital Ambroise Paré, tout en poursuivant pour ce dernier son évolution dans le bassin de soins de Mons-Borinage.

A cet égard, la majorité soutiendra les actions menées par l'Hôpital comme la création d'un centre de prélèvements sanguins et de promotion de la santé, la construction d'un centre de médecine sportive ou la réorganisation des services de garde des médecins généralistes par un centre d'accueil de médecine générale au sein des services d'urgence des deux hôpitaux montois.

Le cas échéant, la Ville soutiendra un protocole d'accord entre les deux hôpitaux visant à une meilleure synergie et complémentarité des deux institutions hospitalières.

Enfin, la Ville accompagnera les actions de prévention dans les domaines des assuétudes ou des maladies sexuellement transmissibles.

3. L'éducation

La connaissance est l'un des plus puissants facteurs d'émancipation. Elle permet à l'individu de se mouvoir plus aisément dans une société terriblement complexe.

La formation scolaire est fondamentale pour la structuration de la personnalité du jeune.

Dans le cadre du **réseau d'enseignement fondamental** dont la Ville assure la gestion, priorité sera accordée à la qualité de l'enseignement dans le respect du Pacte scolaire.

L'apprentissage des matières fondamentales par le biais de manuels scolaires sera privilégié. Ainsi que la promotion de l'effort et de la rigueur dans le travail et dans le comportement.

Notre enseignement doit rester accessible et accueillant, c'est pourquoi la ville poursuivra la rénovation progressive des 35 implantations scolaires communales. De même, la mise en œuvre des nouvelles technologies dans les écoles sera poursuivie.

Dans la mesure où des moyens financiers peuvent être débloqués, les projets d'immersion linguistique et d'apprentissage des langues seront multipliés. Des synergies seront recherchées, notamment avec l'École Internationale du Shape, en vue de développer des projets d'échanges culturels et linguistiques.

L'implication de la majorité dans l'Académie de Musiques et dans l'intercommunale de l'École d'architecture de Mons sera maintenue.

Des dispositifs visant à lutter contre le décrochage scolaire et la prévention de la violence à l'école seront intensifiés.

Dans le domaine universitaire, la ville soutient le développement d'un **pôle universitaire montois** fort.

4. L'emploi et la création d'activités

L'autorité communale poursuivra un objectif majeur : l'augmentation du volume d'emplois à Mons et donc la création d'emplois nouveaux. Certes, les mesures de résorption du chômage dépendent des institutions supra locales. Mais la commune entend s'inscrire de façon active dans les projets régionaux visant à résorber le chômage et développera des initiatives locales pour stimuler l'emploi nouveau.

La Ville utilisera les outils dont elle dispose et agira avec détermination.

En matière de remise à l'emploi, en collaboration avec la Mission régionale pour l'Emploi, le CPAS, Proaction, l'ALE et le Forem, l'autorité communale veillera à **favoriser l'embauche des demandeurs d'emplois**.

Notamment en facilitant leur mobilité, en favorisant la remise à l'emploi des minimexés via « l'article 60 », en renforçant les programmes de formation transitoire, notamment ceux initiés par la Ville, en privilégiant les parcours d'insertion professionnelle.

Elle continuera à soutenir la création d'entreprises dont notamment les entreprises d'économie sociale.

Enfin, elle renforcera les concertations avec les organisations syndicales et patronales.

En matière de création d'activités

Le volume d'emplois dépend en grande partie de la conjoncture économique globale et des mesures prises par les gouvernements.

Au niveau local, la majorité privilégiera la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

La création d'activités est manifestement une des meilleures voies pour augmenter l'emploi disponible.

Par ailleurs, la ville veillera à **mieux coordonner le travail des structures d'accompagnement** à la création d'entreprises.

Le service économique de la ville jouera à ce titre le rôle de catalyseur en se restructurant en une sorte de guichet unique de l'investisseur.

En synergie avec les institutions locales (l'IDEA, la Maison de l'entreprise, l'Invest Mons-Borinage-Centre, Ecomons,...), mais sans exclure des partenariats publics-privés, une politique davantage proactive de recherche des investisseurs potentiels sera mise en œuvre.

Par ailleurs, différentes actions seront menées :

- constituer un cadastre des terrains disponibles ;
- encourager les entreprises à profiter des avantages obtenus dans le cadre du mécanisme de « zones franches » urbaines tels que prévus par la Région Wallonne ;
- favoriser le développement et l'extension des zonings gérés par l'IDEA (Puits 28, Initialis,...) ;
- mieux prospecter la zone transfrontalière de la région montoise ainsi que le développement des activités liées au Canal du Centre ;
- profiter des « Fonds d'impulsion » pour créer des pôles économiques spécifiques à certains domaines d'activités comme le design, l'image & son et soutenir la création d'entreprises spécialisées dans ces matières ;
- créer un fonds micro-crédits pour soutenir les jeunes indépendants ;
- consolider les activités du cercle d'Innovation Créamons ;
- participer au développement de la coopérative d'activités en collaboration avec Ecomons ;
- stimuler avec les opérateurs de formation la créativité et l'esprit d'entreprendre.

Enfin, la création d'emplois dépend aussi du plaisir et de l'intérêt que prennent les créateurs et investisseurs à venir développer leurs projets dans le Grand-Mons. C'est dans cet esprit que, notamment, la majorité **poursuivra la rénovation de notre Patrimoine exceptionnel.**

5. La propreté et le cadre de vie

La propreté publique et l'environnement.

L'objectif majeur sera le maintien d'un **cadre de vie propre et non dégradé** et ce, en maîtrisant le coût de la gestion des déchets et en poursuivant la politique de traitement sélectif et de recyclage de ceux-ci.

Pour ce faire, deux initiatives seront stimulées.

D'une part, la lutte contre les incivilités sera renforcée en multipliant, sur le terrain, la présence d'agents habilités à dresser des amendes

administratives. L'objectif prioritaire sera de combattre les dépôts clandestins.

D'autre part, un ramassage des déchets optimal sera concerté avec l'intercommunale IDEA. Les initiatives de sensibilisation au tri (notamment auprès des jeunes dans les écoles ou via les organismes de jeunesse) à l'utilisation des bulles à verre et des déchets verts seront renforcées. Des actions de nettoyage concertées entre les services de la Ville, de la Police, de l'IDEA, de Toit et Moi et des écoles seront opérées.

De nouvelles procédures d'intervention seront définies afin de rencontrer au mieux les attentes des habitants.

L'organisation veillera à davantage responsabiliser les agents communaux dans leurs tâches quotidiennes.

Des partenariats publics-privés pourront être recherchés pour améliorer la propreté publique dans certains quartiers.

La procédure de ramassage des encombrants sera réévaluée en collaboration avec l'IDEA.

Par ailleurs, la Ville mettra en œuvre le Plan Communal de Développement de la Nature et le Contrat de Rivière de la Trouille.

Les travaux publics

Afin de rencontrer les souhaits légitimes des habitants en matière d'aménagements de **voiries, trottoirs et égouttage**, deux actions spécifiques seront menées.

Au plan budgétaire, la majorité veillera à ce qu'un **équilibre raisonnable** soit garanti entre les 19 communes de la Ville, y compris via le processus de budget participatif.

Au plan de l'organisation des services communaux, la priorité sera accordée aux **travaux de proximité**. Pour ce faire, la structure organisationnelle des effectifs communaux sera évaluée et le cas échéant actualisée.

Une procédure de traitement des demandes diverses (élagage, éclairage, revêtement, avaloirs, curage) sera définie pour que l'intervention des services soit rapide, efficace et adaptée.

La mise en œuvre du Plan d'égouttage sera poursuivie dans le cadre d'une planification continue.

Dans les quartiers gérés par la société Toit et Moi, une réorganisation complète des services de proximité et d'entretien des espaces sera mise sur pied.

Enfin, par rapport aux travaux réalisés dans le domaine public, **la concertation avec les habitants continuera** à être systématisée par des rencontres citoyennes. Par ailleurs, **l'information aux habitants** devra être optimisée.

Cela nécessitera un travail de planification, régulièrement actualisé, afin que le citoyen soit rapidement informé des travaux qui le concernent.

En concertation avec les services du Ministère de l'Équipement et des Transports et les services voyers de la Province, l'autorité fera part de son calendrier de priorités. L'accent sera porté sur l'amélioration des grands axes et sur l'entretien de ces derniers.

Enfin, dans la mesure où les moyens financiers octroyés par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la Politique des Grandes Villes pourront être reconduits, la majorité s'engage à développer davantage de projets à Flénu, Cuesmes, Ghlin et Havré.

6. Le logement

L'accès à un logement décent constitue un droit fondamental. Chaque habitant doit pouvoir disposer d'un logement qui lui permette de vivre dignement avec l'intimité nécessaire à son équilibre.

Or, un certain nombre de familles défavorisées rencontrent des difficultés à bénéficier d'un logement décent.

Par ailleurs, les ménages doivent pouvoir trouver à Mons des terrains à bâtir disponibles, des habitations à louer ou à acquérir.

En matière de logement social.

La majorité PS-MR entend revoir fondamentalement la politique du logement social.

Elle fera valoir sa position à la Région wallonne et à la Société wallonne du Logement. Sur le territoire de Mons, la majorité privilégiera la **mixité sociale des résidents ainsi que l'acquisition des logements par leurs occupants. Une dispersion de logements sociaux sur tout le territoire sera recherchée.** De plus, elle plaidera pour une répartition équitable de logements sociaux dans toutes les communes de Wallonie et ce, au prorata du nombre d'habitants.

La Ville veillera à accompagner la **rénovation du parc** de logements. En étroite collaboration avec Toit et Moi, un échéancier précis des déconstructions, rénovations et constructions sera établi.

Une réorganisation des services techniques de Toit et moi sera sollicitée afin que chaque quartier d'habitations sociales dispose d'agents habilités à œuvrer sur la zone et à procéder aux petits travaux domestiques indispensables au bien-être des gens.

De même, dans les quartiers à forte concentration de logements sociaux, la majorité veillera à implanter des unités de proximité qui regrouperont Toit et Moi, le service Prévention de la Ville, le CPAS et la Police, afin de répondre concrètement aux besoins des habitants.

Des partenariats publics-privés seront recherchés pour favoriser la construction de logements sociaux dans tous les quartiers du Grand-Mons.

La politique du logement

Dans un premier temps, l'autorité communale veillera à renforcer le contrôle de la salubrité et de l'hygiène des logements sur son territoire. Cela implique notamment un cadastre actualisé des kots, autres chambres et studios.

Elle travaillera aussi pour stimuler la création de logements nouveaux dans le respect du Schéma de Structure et du Règlement communal d'Urbanisme en soutenant les promotions privées et les partenariats publics-privés. Priorité sera accordée à la mise en œuvre des Zones d'Aménagements communales concertées et à la restructuration du bâti existant.

Des projets visant à réhabiliter du logement aux étages de commerce ainsi que des projets de rénovation et requalification urbaine seront soutenus et poursuivis (rénovation urbaine de Jemappes notamment). Une priorité sera également accordée au respect des délais dans la délivrance des permis d'urbanisme au sein de l'Administration.

7. Mons, ville de développement durable

Garantir l'avenir, c'est aussi limiter les nuisances et trouver un équilibre entre l'économie, la qualité de vie de nos concitoyens et la défense d'un environnement sain.

C'est cet équilibre que rechercheront les autorités communales.

Conformément aux critères identifiés dans l'Agenda 21, auquel la majorité entend souscrire, elle intensifiera les initiatives tant dans le domaine social, qu'économique et environnemental.

Elle recherchera des financements alternatifs tels développés par la Région wallonne pour favoriser le recours à des énergies renouvelables.

Dans le domaine de l'habitat, l'autorité communale stimulera le recours à des systèmes favorisant l'économie d'énergie. Dans celui de la mobilité, elle sensibilisera les utilisateurs à des moyens limitant l'effet de diffusion de CO2.

Enfin, dans le cadre de la gestion de son Patrimoine, nous poursuivrons la politique de consommation responsable, notamment en recourant à des techniques de détection et d'audit et veillerons à étendre les bonnes pratiques dans les écoles et institutions para-communales.

8. La mobilité

C'est à la configuration historique de son territoire, lequel est demeuré enserré par des multiples fortifications, que Mons doit sa beauté et également sa spécificité en termes de mobilité.

La ville continuera à mettre en œuvre les axes de travail évoqués dans le «Plan de Déplacement et de Stationnement ».

En collaboration avec le MET, elle poursuivra **l'aménagement des grandes voiries**.

L'aménagement des Grands-Prés et la réhabilitation commerciale de Wilson et Foch à Jemappes rendent urgents certains aménagements :

- la liaison physique entre le site des Grands-Prés et le centre historique de la ville ;
- l'aménagement de ronds-points à la sortie de l'autoroute à Jemappes et en face du centre commercial Wilson qui permettront la fluidité de la circulation ;
- les réaménagements de la Chaussée des Viaducs à Nimy, de l'avenue Reine Astrid,...

En collaboration avec les TEC, la ville contribuera à la création d'un **réseau interurbain** visant à améliorer les connexions entre les 19 communes de la Ville, à rendre les transports en commun **accessibles aux moins valides** et à maintenir les trois circuits intramuros.

Le fonctionnement des deux parkings de persuasion sera évalué et le cas échéant, réorienté.

A la demande des autorités de la Ville, cette législature verra naître le chantier de rénovation de la gare entrepris par la SNCB. La création de la passerelle et d'un parking à l'extérieur des boulevards permettra de désengorger la circulation aux abords de la gare.

En Centre-ville, la priorité sera accordée à l'entretien des parkings couverts et à la recherche d'un partenaire privé pour la création d'un

parking supplémentaire. La majorité y privilégiera la circulation des usagers faibles dont les piétons, les voiturettes et les voitures d'enfants.

Enfin, l'aménagement de pistes cyclables lors des aménagements de voiries dans le Grand-Mons sera sollicité ainsi que la mise en place de zones riveraines dans certains quartiers très densifiés de la ville.

Une priorité absolue sera aussi exigée pour favoriser la circulation et la traversée des personnes à mobilité réduite.

Enfin, la ville soutiendra des initiatives visant le recours à une mobilité alternative comme le « car sharing » ou le « car renting » et demandera que l'on mette à l'étude la mise en place d'un tramway à Mons.

9. Le sport et la jeunesse.

A tout âge de la vie, la pratique d'un sport est souhaitable pour l'équilibre personnel. Le sport est aussi un facteur d'intégration, d'égalité et de promotion de certaines valeurs humaines.

La majorité communale souhaite que Mons soit une ville de sport et que chaque citoyen puisse pratiquer le sport de son choix dans des conditions adaptées à ses capacités.

A ce titre, elle continuera à **soutenir les clubs locaux** afin de les aider à procéder à la rénovation de leurs installations.

Elle poursuivra aussi la **rénovation des infrastructures sportives** comme les piscines de Flénu et de Cuesmes et les halls omnisports d'Havré, Flénu et Cuesmes.

Les démarches visant la réouverture de la piscine Jean d'Avesnes auprès de la Communauté française seront poursuivies.

Elle créera un hall omnisport supplémentaire et aménagera une salle dédiée au minifoot.

Elle procédera à la rénovation des installations du MOHA à Obourg.

En ce qui concerne les grandes infrastructures sportives, la majorité continuera le processus de construction de la nouvelle piscine au Grand-Large, ainsi que celle de la tribune latérale côté marquoir du stade Tondreau.

La majorité veillera également à améliorer **l'accessibilité au sport** pour tous notamment via la promotion des « chèques-sports ».

Elle soutiendra dans les écoles les initiatives visant à favoriser le sport chez les jeunes et la pratique sportive dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

Elle mettra des infrastructures sportives à la disposition des clubs et ce, dans toute la mesure du possible, à des prix démocratiques.
La ville multipliera les espaces de jeux pour les jeunes dans les quartiers notamment en mettant en place des aires multisports.

Elle continuera à soutenir les clubs phares de Mons et accueillera, quand cela est possible, des manifestations sportives de haut niveau pour que les concitoyens puissent y participer.

Enfin, la ville est candidate à l'implantation d'un Centre de Formation pour les sportifs de haut niveau suite à l'appel à projet lancé par la Communauté Française.

La majorité étudiera en outre la possibilité de répondre à des attentes en matière de pratique sportive pour d'autres catégories de citoyens.

10. Les fêtes

Chaque quartier de la ville porte les traits de son histoire. Celle-ci est mise en valeur par les habitants lors des ducasses et fêtes locales.

La majorité apportera un soutien financier ou logistique à la soixantaine de festivités organisées aux quatre coins de la Cité.

Ces fêtes garantissent le lien social dans les quartiers et permettent à tous de se retrouver dans des moments de grande convivialité.

11. La participation citoyenne et les associations

L'autorité communale, sous la précédente législature, a développé un projet pilote **d'expérience de démocratie participative** à Jemappes et Flénu.

Elle évaluera le dispositif et, le cas échéant, verra dans quelle mesure l'expérience pourra être étendue.

Cela nécessitera la mise à disposition de moyens humains nouveaux.

Par ailleurs, l'autorité entend associer davantage le citoyen à la gestion de la commune. A l'instar de ce qui s'est produit ces dernières années, l'organisation de rencontres régulières avec les habitants sera maintenue.

Le travail avec **les associations** sera également amplifié. Tant dans le domaine culturel avec le Conseil Culturel Participatif que de façon transversale via les missions de la Maison des Associations nouvellement créée.

Un travail étroit avec les différents **comités de quartier** sera généralisé.

L'autorité procédera aussi à l'aménagement de **Calva** dans les communes où ce type de structures n'existe pas encore.
Elle multipliera les espaces d'échanges avec les citoyens, notamment via le site Internet de la Ville et le bulletin communal.

Enfin, la majorité valorisera les expériences citoyennes qui, de par leurs résultats, démontrent une volonté de travail et un aboutissement heureux.

12. La gouvernance locale

Le citoyen est en droit d'attendre de son administration un service de qualité. Une vaste réorganisation a été entamée en 2002. Elle se poursuit et devra être parachevée.

L'objectif est triple :

- créer un cadre de travail plus valorisant pour les agents du service public ;
- exiger que le service qu'ils rendent aux citoyens soit irréprochable ;
- faire en sorte que l'agent soit davantage responsabilisé dans tous les domaines de compétence de l'Administration communale.

Qualité de l'accueil, écoute et conseils sont les priorités de l'autorité communale.

Une bonne gouvernance implique une gestion saine des finances communales.

Placée sous plan de gestion depuis 2001, la majorité poursuivra le travail d'assainissement du déficit communal et visera l'équilibre structurel du budget de la Ville, et ce compte-tenu du risque de non reconduction de Plan Tonus par la Région Wallonne.

Elle multipliera également les demandes de subsides auprès des différents gouvernements afin de rendre possible une série d'investissements nécessaires au cadre de vie, qui seraient irréalisables avec les seules finances de la Ville.

Enfin, la majorité propose que chaque département de l'Administration communale fasse l'objet d'une note méthodologique relative aux procédures administratives (permis, marchés publics, engagements financiers, gestion des asbl,...), note qui préciserait par ailleurs, les délégations et responsabilités confiées aux fonctionnaires de chacun de ces départements.

13. Le développement commercial

Le paysage commercial de la Ville a été modifié en 2002, suite à l'ouverture des Grands-Prés. Dans la foulée, les centres commerciaux de Wilson et de Foch ont rouvert leurs portes et ont fait l'objet d'une profonde rénovation grâce à la bonne collaboration avec les partenaires commerciaux.

La réglementation fédérale en matière de développement commercial confie dorénavant aux communes la délivrance des permis socio-économiques. La majorité entend travailler en la matière dans le respect du Schéma de Structure.

En concertation étroite avec les propriétaires, nous stimulerons l'embellissement et la requalification de certains îlots commerciaux.

La majorité entend poursuivre la requalification urbaine du centre-ville et la création de commerces différenciés. Elle renforcera le rôle de la gestion centre-ville à Mons et à Jemappes de façon à ce que les commerçants aient un interlocuteur efficace et informé sur la vie de la Cité.

Elle poursuivra le travail entamé dans le cadre des sociétés patrimoniales de la Régie Communale Autonome.

En partenariat avec les forces vives de la Ville, la majorité définira une politique de « city marketing » par laquelle la Ville tout entière promeut une image dynamique et performante d'elle-même, de son commerce, de son patrimoine et de ses atouts.

14. Le tourisme et le patrimoine

Les habitants du Grand-Mons sont les héritiers d'un patrimoine exceptionnel. Notre Cité possède trois Chefs-d'œuvre du Patrimoine de l'Humanité reconnus par l'UNESCO : le Beffroi, les Minières de Spiennes et le Doudou.

Depuis 2001, l'autorité communale a travaillé à l'embellissement de la Cité tant au cœur historique de la Ville que dans d'autres sites touristiques du Grand-Mons. Le nombre de touristes a doublé en cinq ans.

Cela conforte la majorité dans la volonté de prolonger l'œuvre entamée.

Le patrimoine

La majorité recherchera des financements extérieurs pour poursuivre la rénovation du bâti.

Sont notamment concernées : les façades et les infrastructures culturelles comme le 106, rue de Nimy pour y localiser le centre névralgique de Mons 2015.

Dans le Grand-Mons, la majorité tentera de mettre en valeur les minières de Spiennes. Elle poursuivra aussi ses efforts pour renforcer la vocation touristique de certains sites comme la Cascade d'Hyon, le Parc communal de Jemappes ou la Maison Van Gogh.

Enfin, elle poursuivra les travaux intérieurs du Beffroi pour qu'il soit à nouveau accessible au public.

Le patrimoine immatériel, le Doudou

Notre Ducasse rituelle a été récompensée par l'Unesco comme Chef-d'œuvre du Patrimoine Immatériel de l'Humanité.

La majorité entend poursuivre avec rigueur la tradition et la transmission de celle-ci auprès des plus jeunes.

Divers projets seront soutenus comme :

- la création d'un « Centre d'Interprétation dédié à Saint Georges » au Mont-de-Piété ;
- la mise en place d'une Maison du Doudou sur la Grand-Place ou à proximité de celle-ci ;
- la constitution d'une valisette pédagogique destinée aux enseignants et enfants de la Ville.

Le tourisme

Les activités touristiques constituent un levier économique intéressant pour le développement de la Cité.

La candidature de la Ville au titre de Capitale européenne de la Culture doit en être le fer de lance.

Aussi, la majorité défendra auprès du Gouvernement fédéral la reconnaissance de la Ville comme « Ville touristique ».

A ce titre, l'institution en charge du développement touristique, l'Office du Tourisme de la Ville, sera invitée à s'inscrire dans ce vaste projet culturel et touristique.

En outre, des actions spécifiques pourront être menées pour accroître l'attractivité de la ville :

- l'amélioration de la signalétique montoise sur l'axe E19-E42 en collaboration avec la Région wallonne.
- le développement du tourisme de congrès en collaboration notamment avec les universités et les entreprises ;
- la réalisation d'un ouvrage de référence sur la Ville de Mons ;
- la réalisation de brochures touristiques multilingues et actualisées sur Mons ;
- la traduction du site Internet de la Ville en langues étrangères.

15. La culture

En 2002, la Ville de Mons a été officiellement désignée « Capitale culturelle de la Région Wallonne ».

Depuis 2001, un travail remarquable a été effectué tant au plan de la restructuration des arts de la scène qu'au plan de la rénovation des infrastructures culturelles.

Dans la foulée, la ville a déposé la candidature de Mons au titre de « Capitale européenne de la Culture en 2015 ».

Le projet culturel de la Ville conforte cette ambition.

Le défi qui se pose aujourd'hui sera de définir, avec la réouverture du Musée des Beaux-Arts, une stratégie culturelle de grande qualité en matière d'Arts plastiques.

Parallèlement, les efforts seront poursuivis pour :

- soutenir les créateurs locaux ;
- favoriser les synergies entre notre enseignement artistique et les institutions culturelles locales ;
- venir en aide aux associations culturelles et d'éducation permanente via le Conseil Culturel Participatif et la Maison Folies ;
- assurer un meilleur accès à la culture pour tous (article 27) ;
- offrir simultanément à la programmation du manège.mons des spectacles de divertissement ;
- soutenir les différents festivals.

De même, la majorité continuera à s'investir pour la promotion de nos bibliothèques et du livre en général ainsi que dans des initiatives spécifiques pour les enfants (comme le Dynamusée).

Cette législature devrait connaître la reconnaissance de notre Ville comme « Capitale européenne de la Culture » puisque la décision formelle de la Commission européenne sera communiquée au plus tard en 2011.

Les six années prochaines permettront d'asseoir notre projet culturel via notamment les premiers travaux de la Fondation Mons.2015 et ce, dès 2007.

Des initiatives associant nos enfants, acteurs de demain du projet culturel, seront menées ainsi que des collaborations étroites avec les secteurs associatif, universitaire, économique et des médias.

Les premières synergies avec la Province de Hainaut et les villes et communes partenaires devront être trouvées. De même que seront sollicitées la Communauté française et la Région Wallonne.

La majorité recherchera avec les partis démocratiques de l'opposition, avec les médias, les acteurs économiques et sociaux, les associations, le monde éducatif et l'ensemble des habitants de la Cité des modalités d'adhésion à ce projet culturel fédérateur qui contribuera, à n'en point douter, à l'essor économique et social du Grand-Mons, au bénéfice de tous ses habitants.

16. Mons, une vraie Capitale

Mons a le privilège d'être la Capitale du Hainaut. C'est une opportunité ! Nous disposons de trois universités et d'un enseignement supérieur de grande qualité. Notre ville accueille le siège de la Cour d'Appel et d'autres Cours et Tribunaux ainsi que du Palais provincial. Enfin, elle abrite une série de services administratifs liés à son statut de Capitale hennuyère.

Durant la prochaine législature, la majorité s'engage à :

- viser la reconnaissance de notre Ville comme Capitale européenne de la Culture en 2015 et préparer celle-ci dès 2007 ;
- élaborer un Contrat d'Avenir Local et le mettre en œuvre ;
- intégrer la Ville dans des réseaux internationaux porteurs de retombées bénéfiques (nouvelles technologies, développement durable, politique urbaine, tourisme...) ;
- participer à un développement intégré de la zone de Mons, Maubeuge, Valenciennes, entre autres dans les domaines de la formation et de la culture et continuer l'étude de la liaison ferroviaire Mons-Valenciennes ;
- défendre des positions éthiques dans nos relations internationales, soutenir les Droits de l'Homme et de l'Enfant, encourager le

développement durable...en veillant notamment en matière financière aux
« investissements socialement responsables ».
